

*États financiers consolidés trimestriels de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE  
PENSIONS DU CANADA**

*Le 30 septembre 2007*

*(Non vérifiés)*

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan consolidé

Au 30 septembre 2007

(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>Le 30 septembre 2007</u>	<u>Le 31 mars 2007</u>	<u>Le 30 septembre 2006</u>
<b>ACTIF</b>			
Placements (Note 2)	122 497 \$	117 465 \$	101 335 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	630	2 477	204
Locaux et matériel	13	12	9
Autres actifs	8	5	6
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>123 148</b>	<b>119 959</b>	<b>101 554</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (Note 2)	1 334	1 382	1 232
Montants payables au titre des opérations en cours	457	2 576	1 728
Créditeurs et charges à payer	102	66	23
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 893</b>	<b>4 024</b>	<b>2 983</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>121 255 \$</b>	<b>115 935 \$</b>	<b>98 571 \$</b>
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIV</b>			
Capital-actions (Note 4)	-	-	-
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	33 445	32 766	21 269
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada (Note 5)	87 810	83 169	77 302
<b>ACTIF NET</b>	<b>121 255 \$</b>	<b>115 935 \$</b>	<b>98 571 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé des résultats et du bénéfice (perte) net

### accumulé provenant de l'exploitation

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
<b>REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET</b> (Note 6)	<b>(56)</b>	<b>3 673</b>	<b>749</b>	<b>1 212</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>				
Salaires et avantages sociaux	22	9	43	18
Frais généraux	11	7	20	14
Honoraires de services professionnels et services-conseils	5	1	7	3
	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>70</b>	<b>35</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>(94)</b>	<b>3 656</b>	<b>679</b>	<b>1 177</b>
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>33 539</b>	<b>17 613</b>	<b>32 766</b>	<b>20 092</b>
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION, À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>33 445</b>	<b>21 269</b>	<b>33 445</b>	<b>21 269</b>

## État consolidé de l'évolution de l'actif net

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>120 467</b>	<b>91 880</b>	<b>115 935</b>	<b>88 532</b>
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>				
Transferts du Régime de pensions du Canada (Note 5)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	6 481	7 337	14 995	17 577
Transferts au Régime de pensions du Canada	(5 599)	(4 302)	(10 354)	(8 715)
Bénéfice (perte) net provenant de l'exploitation	(94)	3 656	679	1 177
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	<b>788</b>	<b>6 691</b>	<b>5 320</b>	<b>10 039</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>121 255</b>	<b>98 571</b>	<b>121 255</b>	<b>98 571</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2007

(Non vérifié)

Les placements de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada sont regroupés par catégories d'actif selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant l'affectation de l'exposition au marché des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars)	Juste valeur		
	Le 30 septembre 2007	Le 31 mars 2007	Le 30 septembre 2006
<b>ACTIONS (Note 2)</b>			
Canada			
Actions de sociétés ouvertes	15 765 \$	14 800 \$	14 950 \$
Actions de sociétés fermées	756	667	561
	<b>16 521</b>	<b>15 467</b>	<b>15 511</b>
Titres étrangers			
Actions de sociétés ouvertes	35 809	36 656	34 109
Actions de sociétés fermées	9 107	7 436	5 008
Fonds en gestion commune	959	260	-
	<b>45 875</b>	<b>44 352</b>	<b>39 117</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>62 396</b>	<b>59 819</b>	<b>54 628</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
Obligations (Note 2c)	28 002	27 867	20 445
Titres du marché monétaire	16 933	15 561	14 520
Fonds en gestion commune	58	-	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>	<b>44 993</b>	<b>43 428</b>	<b>34 965</b>
<b>PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION (Note 2d)</b>			
Placements immobiliers publics	556	1 409	1 779
Placements immobiliers privés	6 526	5 441	4 386
Obligations indexées sur l'inflation	3 915	3 802	3 796
Infrastructures	2 395	2 181	848
<b>TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION</b>	<b>13 392</b>	<b>12 833</b>	<b>10 809</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Intérêts courus	709	699	578
Sommes à recevoir sur les dérivés (Note 2a)	891	519	236
Dividendes à recevoir	116	167	119
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>	<b>1 716</b>	<b>1 385</b>	<b>933</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>122 497 \$</b>	<b>117 465 \$</b>	<b>101 335 \$</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Dette sur les biens immobiliers privés (Note 2d)	(1 030)	(1 174)	(1 027)
Passifs liés aux dérivés (Note 2a)	(304)	(208)	(205)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(1 382)</b>	<b>(1 232)</b>
Montants exigibles au titre des opérations en cours	630	2 477	204
Montants payables au titre des opérations en cours	(457)	(2 576)	(1 728)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>121 336 \$</b>	<b>115 984 \$</b>	<b>98 579 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État consolidé de la répartition de l'actif

Au 30 septembre 2007

(Non vérifié)

Le présent état consolidé de la répartition de l'actif présente l'exposition totale au marché par catégories d'actif selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après l'affectation de l'exposition au marché des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent:

<i>(en millions de dollars)</i>	Le 30 septembre 2007		Le 31 mars 2007		Le 30 septembre 2006	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS<sup>1</sup></b>						
Canada	30 583	\$ 25,2 %	29 174	\$ 25,2 %	26 177	\$ 26,6 %
Titres étrangers	47 860	39,4	46 390	40,0	39 672	40,2
	<b>78 443</b>	<b>64,6</b>	<b>75 564</b>	<b>65,2</b>	<b>65 849</b>	<b>66,8</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>						
Obligations <sup>1,2</sup>	30 302	25,0	28 519	24,6	20 975	21,3
Titres du marché monétaire <sup>3</sup>	(75)	(0,1)	145	0,1	1 762	1,8
	<b>30 227</b>	<b>24,9</b>	<b>28 664</b>	<b>24,7</b>	<b>22 737</b>	<b>23,1</b>
<b>PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION</b>						
Immobilier <sup>1,4</sup>	6 148	5,1	5 696	4,9	5 141	5,2
Obligations indexées sur l'inflation <sup>1,2</sup>	4 029	3,3	3 852	3,3	4 004	4,1
Infrastructures <sup>1</sup>	2 489	2,1	2 208	1,9	848	0,8
	<b>12 666</b>	<b>10,5</b>	<b>11 756</b>	<b>10,1</b>	<b>9 993</b>	<b>10,1</b>
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>121 336</b>	<b>\$ 100 %</b>	<b>115 984</b>	<b>\$ 100 %</b>	<b>98 579</b>	<b>\$ 100 %</b>

<sup>1</sup> Comprend les sommes à recevoir sur les dérivés, les passifs liés aux dérivés et les titres du marché monétaire s'y rapportant.

<sup>2</sup> Comprend les intérêts courus à recevoir.

<sup>3</sup> Comprend les montants exigibles et payables au titre des opérations en cours, les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir.

<sup>4</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers privés, comme l'explique plus en détail la Note 2d.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les obligations qui lui sont transférées (voir la Note 5) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office, à l'exclusion du passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### (a) Présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états financiers ont été établis d'après les conventions comptables et méthodes de calcul utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2007, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites dans la Note 1b. Les informations fournies dans ces états financiers intermédiaires ne sont pas conformes à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels, ils doivent donc être lus en tenant compte des états financiers consolidés annuels établis au 31 mars 2007. Ces états financiers intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ils reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises. Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle des états financiers de la période considérée.

#### (b) Modifications de conventions comptables

##### **Instruments financiers**

En avril 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 3855, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation s'appliquant aux exercices financiers commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2006 ou après cette date. Comme l'Office est considéré comme une société de placement et déclare ses placements à leur juste valeur, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18 (NOC-18) – Sociétés de placement, seules les considérations relatives à la comptabilisation et à l'évaluation à la juste valeur du chapitre 3855 s'appliquent.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

---

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'Office a adopté le chapitre 3855 de façon prospective. Selon ces normes, l'évaluation à la juste valeur des placements négociés sur un marché actif doit être fondée sur les cours du marché. Le cours du marché approprié pour un actif détenu est généralement le cours acheteur et, pour un passif détenu, le cours vendeur. Le chapitre 3855 prévoit également que les coûts de transaction doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et que les produits d'intérêts liés à des obligations doivent être comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le 1<sup>er</sup> avril 2007, les placements de l'Office ont été réévalués en fonction des nouvelles normes d'évaluation. La variation de la juste valeur découlant de la réévaluation n'a pas entraîné un changement important de la situation financière consolidée de l'Office. Par conséquent, le solde d'ouverture du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation au 1<sup>er</sup> avril 2007 n'a pas été rajusté.

### Frais de gestion

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'Office a modifié sa convention comptable touchant le traitement des frais de gestion versés à des sociétés en commandite pour ses placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures. Pour les périodes précédentes, ces frais de gestion étaient capitalisés et comptabilisés dans le coût du placement. Les frais de gestion sont maintenant passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ce changement a été fait en conformité avec les normes d'évaluation prévues dans le chapitre 3855, Instruments financiers de l'ICCA mentionné ci-dessus. La modification de la convention comptable n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés des périodes courantes et précédentes de l'Office.

### (c) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) La juste valeur des actions de sociétés cotées en bourse est fondée sur les cours acheteurs du marché. Lorsque le cours acheteur n'est pas disponible ou n'est pas fiable, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leur cours puisse servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- (ii) La juste valeur des placements dans des fonds en gestion commune est fondée sur la valeur des parts, qui reflète le cours des titres sous-jacents. Le cours utilisé pour un actif détenu est généralement le cours acheteur et, pour un passif détenu, le cours vendeur. Si le cours acheteur ou le cours vendeur ne sont pas disponibles, la juste valeur est évaluée d'après le cours de clôture ou le cours moyen, le cas échéant.
- (iii) Les placements dans des actions de sociétés fermées et des projets d'infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par le commandité, qui utilise des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

- (iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours acheteurs du marché. Lorsque les cours acheteurs ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (v) La juste valeur des obligations gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales non négociables du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- (vi) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.
- (vii) La juste valeur des placements immobiliers publics est fondée sur les cours acheteurs du marché.
- (viii) La juste valeur des placements immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers privés est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (ix) La juste valeur des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les cours acheteurs du marché.
- (x) La juste valeur des dérivés négociés en bourse, notamment des contrats à terme, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, notamment les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Le cours utilisé pour un actif détenu est généralement le cours acheteur et, pour un passif détenu, le cours vendeur. Si le cours acheteur ou le cours vendeur ne sont pas disponibles, la juste valeur est évaluée d'après le cours de clôture ou le cours moyen, le cas échéant.

### (d) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la sortie d'un placement. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés dans le revenu de placement net.

Comment [1]: ICCA/3855/Coûts de transaction

## 2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

### (a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. La juste valeur de ces contrats est déclarée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état consolidé du portefeuille. Dans l'état consolidé de la répartition de l'actif, l'exposition aux dérivés est présentée en fonction des catégories d'actif auxquelles les contrats appartiennent. L'exposition aux dérivés comprend la juste valeur et les montants nominaux des contrats dérivés.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

---

L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

### Swaps sur actions et sur obligations

Les swaps sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'échange de flux financiers, selon des modalités prédéterminées et en fonction de montants nominaux. Les swaps sont utilisés aux fins d'amélioration du rendement réel ou d'ajustement de l'exposition à certaines actions et obligations, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les swaps présentent un risque de crédit lié à la possibilité que des contreparties ne puissent respecter les conditions de leurs contrats. L'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, de l'évaluation du crédit, des taux d'intérêt et des taux de change constitue également un risque.

### Contrats à terme standardisés sur actions, taux d'intérêt et obligations

Ces contrats standardisés, dont les modalités sont fixées par une bourse, visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'actions, d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt ou d'obligations, à un prix et une date ultérieure prédéterminés. Ils servent à ajuster l'exposition à des actions, instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt et obligations, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les principaux risques des contrats à terme standardisés sont liés à l'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, le cas échéant. Le risque de crédit des contrats à terme standardisés est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer les obligations des deux contreparties.

### Contrats de change à terme et contrats à terme sur taux d'intérêt

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'achat ou la vente à un prix et une date ultérieure prédéterminés d'une quantité donnée de devises ou d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt. Les contrats à terme sont utilisés aux fins d'amélioration du rendement réel ou pour gérer l'exposition aux devises et aux taux d'intérêt. Les principaux risques des contrats à terme proviennent d'une exposition à des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, le cas échéant, et d'une possible incapacité des contreparties de respecter les conditions de leur contrat.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les rendements et la juste valeur des contrats ainsi qu'à mesurer leur exposition à une catégorie d'actif. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ou des passifs dans le bilan. Les montants nominaux ne tiennent pas compte du gain ou de la perte qui pourrait découler du risque de marché et n'indiquent pas le risque de crédit associé à un contrat dérivé.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 septembre 2007			
	Montant nominal	Juste valeur positive brute	Juste valeur négative brute	Juste valeur nette
Swaps sur actions	14 342	\$ 408	\$ (76)	\$ 332
Swaps sur obligations	1 654	2	(3)	(1)
Contrats à terme sur actions	1 964	11	(19)	(8)
Contrats de change à terme	17 846	470	(206)	264
Contrats à terme sur taux d'intérêt	1 200	-	-	-
Contrats à terme sur taux d'intérêt et obligations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37 006</b>	<b>\$ 891</b>	<b>\$ (304)</b>	<b>\$ 587</b>

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2007		Au 30 septembre 2006	
	Montant nominal	Juste valeur nette	Montant nominal	Juste valeur nette
Swaps sur actions	14 435	\$ 239	10 609	\$ 45
Swaps sur obligations	-	-	-	-
Contrats à terme sur actions	1 797	(1)	1 250	-
Contrats de change à terme	19 170	73	12 313	(14)
Contrats à terme sur taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme sur taux d'intérêt et obligations	-	-	4 723	-
<b>Total</b>	<b>35 402</b>	<b>\$ 311</b>	<b>28 895</b>	<b>\$ 31</b>

(b) Placements en actions de sociétés fermées

En général, les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

En ce qui concerne les arrangements de sociétés en commandite, l'Office avance à ces dernières des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. En général, les frais de gestion sont de 1 % à 2 % du montant total avancé aux commandités et sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007, les frais de gestion versés aux sociétés en commandite sont de 33 millions de dollars et de 69 millions de dollars respectivement (30,3 millions de dollars et 56,3 millions de dollars respectivement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2006).

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

### (c) Obligations

Les obligations consistent en obligations négociables et en obligations non négociables du gouvernement canadien.

Les obligations non négociables émises par les provinces et les territoires et acquises par le RPC avant 1998 sont assorties d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du Régime de pensions du Canada.

À compter de juin 2005, comme l'explique la Note 5, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acquiescer des obligations de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des obligations non négociables émises par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins 5 ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins 5 ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Ces obligations de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires en cause sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Les échéances des obligations négociables et non négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement, s'établissent comme suit au 30 septembre 2007:

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéances					Rendement effectif moyen
	D'ici 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
<b>Obligations négociables</b>						
Gouvernement du Canada	- \$	1 000 \$	632 \$	568 \$	2 200 \$	4,3 %
Provinces	-	378	383	697	1 458	4,8
Sociétés d'État	-	797	276	281	1 354	4,7
<b>Obligations non négociables</b>						
Gouvernement du Canada	662	642	-	-	1 304	4,2
Provinces et territoires	1 450	8 690	609	10 937	21 686	5,1
<b>Total</b>	2 112 \$	11 507 \$	1 900 \$	12 483 \$	28 002 \$	5,0 %

### (d) Placements sensibles à l'inflation

- (i) L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

Les placements immobiliers privés sont détenus par des filiales en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 septembre 2007, la quote-part de la filiale de ces placements comprenait 6 526 millions de dollars d'actifs (5 441 millions de dollars au 31 mars 2007; 4 386 millions de dollars au 30 septembre 2006) et 1 030 millions de dollars de dette garantie (1 174 millions de dollars au 31 mars 2007; 1 027 millions de dollars au 30 septembre 2006) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,2 pour cent et une échéance de 1 à 20 ans.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

Les placements immobiliers privés comprennent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de l'Office dans les coentreprises se résume comme suit:

Quote-part de l'actif net					
(en millions de dollars)	Le 30 septembre 2007		Le 31 mars 2007		Le 30 septembre 2006
Actif	4 959	\$	4 790	\$	3 945
Passif	(1 030)		(1 174)		(1 027)
	3 929	\$	3 616	\$	2 918

Quote-part du bénéfice net					
(en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 septembre			Semestre terminé le 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006	
Produits	121	\$	123	\$	236
Charges	(77)		(81)		(154)
	44	\$	42	\$	82

(ii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 30 septembre 2007 se présentent comme suit:

Échéances						
(en millions de dollars)	D'ici 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen
Obligations indexées sur l'inflation	-	\$ 380	\$ 440	\$ 3 095	\$ 3 915	4,3 %

(iii) En général, les placements en infrastructures s'effectuent directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée typique est de 10 ans. Il n'y a pas de frais de gestion applicables aux placements faits directement tandis que pour les placements en infrastructures dans des sociétés en commandite, ils sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées, comme l'explique la Note 2b. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007, des frais de gestion totalisant (0,8) million de dollars et 0,7 million de dollars respectivement (néant et 0,8 million de dollars respectivement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2006) ont été payés aux sociétés en commandite ou (remboursés) à l'Office.

(e) *Prêt de titres*

L'Office participe à des prêts de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié aux prêts de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 septembre 2007, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur de 4 202 millions de dollars (3 047 millions de dollars au 31 mars 2007; 2 094 millions de dollars au 30 septembre 2006). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 4 416 millions de dollars (3 202 millions de dollars au 31 mars 2007; 2 203 millions de dollars au 30 septembre 2006).

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

### 3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2007; 1,5 milliard de dollars au 30 septembre 2006) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 septembre 2007, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (néant au 31 mars 2007; néant au 30 septembre 2006).

### 4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### 5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC administrée par le gouvernement fédéral. Cet actif consiste en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui doit être transféré à l'Office en 36 versements sur une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2004. Le dernier versement totalisant 0,6 milliard de dollars, selon la juste valeur de marché a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2007.

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord dont il est question ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations gouvernementales détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille.

L'Office assume la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des dépenses et au versement des prestations du RPC.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007, un montant total de 6,5 milliards de dollars a été transféré à l'Office. Pour la même période, un montant total de 5,6 milliards de dollars a été remis au RPC pour répondre à ses besoins de liquidités.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit:

<i>(en millions de dollars)</i>	Le 30 septembre 2007	Le 31 mars 2007	Le 30 septembre 2006
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	140 284 \$	125 289 \$	109 372 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(52 474)	(42 120)	(32 070)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	87 810 \$	83 169 \$	77 302 \$

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

### 6. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET

Le revenu (perte) de placement net est présenté net des coûts de transaction et des frais de gestion des placements. Une partie des frais de gestion des placements publics gérés à l'externe correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements.

Le revenu (perte) de placement net par catégories d'actif, compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements s'établit comme suit:

<i>(en millions de dollars)</i>						
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007						
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain (perte) net sur les placements <sup>2</sup>	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net
Actions	274 \$	(1 399) \$	(1 125) \$	(45) \$	(13) \$	(1 183) \$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	393	234	627	-	-	627
Placements sensibles à l'inflation	78	433	511	(8)	(3)	500
Total	745 \$	(732) \$	13 \$	(53) \$	(16) \$	(56) \$

<i>(en millions de dollars)</i>						
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006						
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain net sur les placements <sup>2</sup>	Revenu de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions	301 \$	2 144 \$	2 445 \$	3 \$	- \$	2 448 \$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	393	499	892	-	-	892
Placements sensibles à l'inflation	83	253	336	(3)	-	333
Total	777 \$	2 896 \$	3 673 \$	- \$	- \$	3 673 \$

<i>(en millions de dollars)</i>						
Pour le semestre terminé le 30 septembre 2007						
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain (perte) net sur les placements <sup>2</sup>	Revenu de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net
Actions	1 482 \$	(1 399) \$	83 \$	(96) \$	(27) \$	(40) \$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	793	(490)	303	-	-	303
Placements sensibles à l'inflation	144	363	507	(15)	(6)	486
Total	2 419 \$	(1 526) \$	893 \$	(111) \$	(33) \$	749 \$

<i>(en millions de dollars)</i>						
Pour le semestre terminé le 30 septembre 2006						
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain (perte) net sur les placements <sup>2</sup>	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net
Actions	602 \$	(603) \$	(1) \$	(3) \$	- \$	(4) \$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	764	32	796	-	-	796
Placements sensibles à l'inflation	150	274	424	(4)	-	420
Total	1 516 \$	(297) \$	1 219 \$	(7) \$	- \$	1 212 \$

<sup>1</sup> Comprend le revenu d'intérêt, les dividendes, le revenu sur les prêts de titres et le revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers privés, net des intérêts débiteurs.

<sup>2</sup> Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de la période et les gains et les pertes de change.

# OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 septembre 2007

(Non vérifiées)

---

### 7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 septembre 2007, les engagements en cours totalisent 15,2 milliards de dollars (13,4 milliards de dollars au 31 mars 2007; 10,6 milliards de dollars au 30 septembre 2006).

Au 30 septembre 2007, l'Office a pris des engagements de location et autres de 51,7 millions de dollars (54,9 millions de dollars au 31 mars 2007; 37,9 millions de dollars au 30 septembre 2006) au titre de baux sur les sept prochaines années.

### 8. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.